

Loi

Générale

modern

Loi n° 179/AN/22/8ème L portant approbation des Comptes Financiers 2020 de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat.

n° 179/AN/22/8ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
8 février 2023

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2023

Date du numéro
15 février 2023

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif
- VU** La Loi n°100/AN/15/7ème L du 11 juillet 2015 portant création de l'Agence Nationale des Systèmes d'informations de l'Etat
- VU** Le Décret n°99-078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics
- VU** Le Décret n°2015-287/PRE portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'Etat (ANSIE)
- VU** Le Décret n°2022-082/PRE du 19 avril 2022 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'Etat (ANSIE)
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** La Délibération n°001/2022/ANSIE du 09 juin 2022 portant approbation des comptes financiers 2020 de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'Etat
- VU** La Circulaire n°13/PAN du 25/01/2023 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique. A ADOPTÉ, EN SA CINQUIEME SEANCE PUBLIQUE DU 30/01/2023, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT : Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Octobre 2022.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1er

Les comptes financiers de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'Etat au 31 décembre 2020 se présentent

By BLY Analytics
comme suit

Source : www.journalofficiel.dj/texte-juridique/loi-n179-an-22-8eme-l

Page 1 / 2

– En produits :.....292.938.636 FDJ – En charges
:.....290.925.231 FDJ

ARTICLE 2

La présente Loi sera publiée dès sa promulgation.
